

# ■ LES ECHOS DU CONSEIL

## ■ ■ ■ Retour sur un semestre de travail municipal

Cette synthèse reprend les principales délibérations ou décisions prises en conseil municipal au cours des six mois écoulés (en incluant le mois de juin 2015, non repris dans le dernier bulletin). Certains sujets importants pour la vie des habitants sont par ailleurs détaillés dans les différentes rubriques du bulletin. Les comptes-rendus intégraux des réunions du Conseil sont consultables sur l'affichage municipal, en Mairie, ou sur le site du village ([www.lemainnil.fr](http://www.lemainnil.fr)).

Les débats du conseil sont publics, sauf huit-clos décidé sur vote du conseil.

## Juin 2015

### COMMISSIONS COMMUNALES

#### **Commission Jeunesse**

##### **\* Nouvelles Activités Périscolaires**

Etude : Bien que les enseignants ne donnent plus de devoirs à faire à la maison, les parents, particulièrement ceux du cycle 3, regrettent l'absence d'étude. Si des parents souhaitent « gérer » eux-mêmes une étude, la Commune s'est engagée à mettre une salle à leur disposition. Une réunion est programmée en Mairie sur ce sujet, le samedi 20 juin, pour les parents qui le souhaitent.

Communication sur les ateliers NAP : Les familles souhaitent être mieux informées sur les groupes et la nature des activités proposées.

Coût. Le coût global des NAP pour la Commune, après déduction du fonds d'amorçage de 50 € par enfant, s'élève à 12 500 €, dont 83 % pour la masse salariale.

##### **\* Conseil d'école**

Après 18 années passées à l'école du village, Madame Michèle DEMOL, Directrice, quitte ses fonctions à Le Maisnil à la fin de l'année scolaire. Pour l'année scolaire 2015-2016, Madame Maggy DESCENDRE, enseignante actuellement, prendra les fonctions de Directrice.

#### **Commissions travaux et Urbanisme**

**\* Cimetière** : La récupération des tombes réputées en état d'abandon a commencé le 15 juin ; les travaux se termineront fin Juin. Une plaque militaire en mémoire des soldats morts pour la France sera réalisée.

##### **\* Travaux**

Trottoir : Le Conseil Municipal décide de refaire une partie du trottoir le long de la rue du Haut Quesnoy, du carrefour jusqu'au futur chemin piétonnier de la Fresnoy, d'une

part, et du carrefour jusqu'au magasin Aldi d'autre part.

Lotissement de la Fresnoy : Monsieur le Maire rappelle que les constructeurs ont l'obligation d'évacuer les terres récupérées pour qu'il n'y ait pas de différences de niveaux des parcelles. Des photos seront prises de façon à pouvoir suivre les chantiers.

Accessibilité : L'agenda programmé de mise en accessibilité doit être remis en Préfecture pour fin Septembre.

Eclairage public : Un point lumineux est peut être à envisager rue des Breux face au n° 21.

Chemin des Cosses : Un accès piéton est en cours de réalisation. Coût : 5 365,67 € HT à la charge de la commune, 8 333,33 € HT pris en charge par la CCWeppes.

Réfection - Agrandissement de l'Espace Boulinguez : Trois architectes ont fourni des plans de réfection avec installation d'une cuisine pour la cantine et agrandissement de la salle ouverte au public. Le coût se situe aux alentours de 700 000 € TTC.

### QUESTIONS DIVERSES

**Révision du PLU** : Monsieur le Maire indique qu'une révision du PLU pourra être engagée. Une délibération sera à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**Projet de fusion des communautés de communes** : Monsieur le Maire a rencontré le 4 juin Monsieur Bruno FICHEUX, Président de la Communauté de Communes Flandres Lys. Un comparatif entre la Métropole Européenne de Lille et la Communauté de Communes Flandres Lys sera établi et servira de base de réflexion si la Communauté de Communes de Weppes doit disparaître.

## DELIBERATIONS

### **PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME , DE SES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION**

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Lille Métropole devrait être voté prochainement et que la Commune sera alors obligée de mettre en œuvre une révision de son PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Une révision d'un PLU dure au minimum 18 mois et la Commune peut commencer les démarches de révision avant la signature du prochain SCOT de Lille Métropole.

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la Commune de reconsidérer le contenu du Plan Local d'Urbanisme approuvé. Il est en effet nécessaire de reprendre les orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

Les objectifs motivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme :

\* Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable de la Commune pour les dix/quinze prochaines années conforme avec les exigences des lois entrées en vigueur depuis d'approbation du PLU en 2005 et notamment les lois dites Grenelle de l'environnement et la loi ALUR ;

\* Poursuivre les actions en faveur d'une gestion économe de l'espace, notamment par l'optimisation du foncier bâti ;

\* Favoriser les aménagements nécessaires à un développement économique équilibré ;

\* Promouvoir les démarches en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la valorisation de nos patrimoines naturels et culturels.

Considérant que la révision du PLU présente un intérêt évident au regard des objectifs cités, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décident de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire, suivant les objectifs décrits ci-dessus, et définissent les modalités de la concertation publique (voir la délibération complète dans le compte-rendu du conseil municipal).

Une commission sera créée pour l'étude du nouveau PLU au sein du Conseil Municipal.

### **REVERSEMENT A LA COMMUNE DE LA TCFC (TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE) PERCUE PAR LA FEAL (FEDERATION D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT LILLE)**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal des modifications concernant la TCFC (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité). Désormais, dans sa version issue de l'article 18 de la loi n° 2014-891 du 08 août 2014, l'article L.5216-8 du Code Général des collectivités territoriales précise que :

\* Les syndicats perçoivent la TCFC uniquement sur le territoire des communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;

\* Les communes de plus de 2 000 habitants la perçoivent directement sauf délibérations concordantes désignant les syndicats comme bénéficiaires ;

\* Dans les deux cas, les syndicats peuvent reverser une fraction de la TCFC par délibérations concordantes des syndicats et des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention de prendre une délibération concordante à celle de la FEAL en date du 29/06/2011 et décide donc un reversement à 100 % du produit de la TCFC perçue par la FEAL sur le territoire de Le Maisnil.

## COMMISSIONS COMMUNALES

### **Commission Jeunesse Garderie-**

Les enfants fréquentant la garderie le matin sont plus nombreux cette année. Pour respecter la législation en vigueur, le Conseil Municipal décide de passer par la Sewep pour recruter un deuxième agent qui sera présent une heure le matin. Monsieur le Maire demande qu'un bilan financier sur la partie garderie gérée par l'association Foyer Rural soit fait dès la fin du mois de Septembre pour pouvoir établir une projection jusqu'au mois d'Avril 2016.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE

### Loi NOTRe

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été votée le 7 août dernier et qu'elle a fixé le seuil des intercommunalités à 15 000 habitants. La Communauté de Communes de Weppes compte 6 000 habitants et les 5 communes vont devoir intégrer un autre EPCI.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal de Le Maisnil à discuter de la fin de la CC Weppes, des souhaits retenus pour le devenir de la gestion unifiée du personnel et sur le choix de partir vers la M.E.L. (Métropole Européenne de Lille) ou la C.C.F.L. (Communauté de Communes de Flandre Lys). Chaque Conseiller a été destinataire des documents préparés par Emilie Caloin, Directrice des Services de la CCWeppes afin de pouvoir appréhender les différences entre le fonctionnement et les compétences de la MEL et de la CCFL.

Monsieur le Maire aborde ensuite le problème du devenir des personnels de la CC Weppes suivant les différents scénarii possibles.

### Devenir des Personnels de la Communauté de Communes de Weppes

L'objectif est d'anticiper sur les problèmes posés par la redistribution des personnels après la disparition de la CCWeppes

Sur la Gestion Unifiée des **Personnels Techniques**, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité :

- en faveur de la suppression de la GUPT au 31/12/2015.
- pour le retour dans les communes des agents techniques qui le souhaitent, au 01 janvier 2016
- pour l'accueil d'un agent technique à compter du 01/01/2016.

Néanmoins, un seul agent technique sur notre commune ne sera pas suffisant pour assurer toutes les tâches répertoriées.

Il faudra à terme envisager l'embauche d'un second agent. Plusieurs solutions sont possibles, dans un premier temps, pour 2016, année de transition :

- embauche par l'intermédiaire de la SEWEP.
- embauche d'un agent en contrat aidé sur 6 mois de façon à apporter un complément nécessaire hors période hivernale;
- mise à disposition des agents techniques issus du Service Technique Intercommunal pour des travaux spécifiques au sein de chaque commune (solution la plus aléatoire, car elle suppose que des temps spécifiques puissent être dégagés au sein d'un planning qui sera forcément très chargé).

**A partir de 2017** les différentes solutions envisageables sont :

- embaucher un agent en contrat aidé par l'Etat suivant la durée de ce type de contrat, sachant que des formations doivent être proposées et effectuées par l'agent dans le but de pérenniser son emploi à terme ;
  - reprendre un agent technique supplémentaire issu de la CC Weppes, parmi les deux agents intercommunaux qui resteront en 2016 (à plein temps ou non)
- Cela entraîne la suppression de l'externalisation des tontes pour Le Maisnil, de trouver des travaux réalisables par les agents au lieu de faire appel à des entreprises extérieures, notamment pour les bâtiments. Cela compenserait le "surcoût" d'un agent temps plein alors qu'un agent entre 50 et 60 % d'un ETP suffirait;
- mutualiser les besoins avec une autre commune en embauchant un agent à temps partagé entre deux communes.

En ce qui concerne **les personnels administratifs** et **les personnels du Musée**, Monsieur le Maire présente les différentes possibilités qui s'offrent ou vont s'offrir à chacun d'entre eux en fonction des choix des communes, d'une fusion ou d'une dissolution.

### Discussion concernant l'appartenance future à un autre EPCI : la M.E.L. ou la CCFL.

D'entrée, Monsieur le Maire précise que :

- soit le choix des 5 communes est de partir au même endroit, la M.E.L. ou la CCFL pour réaliser une fusion.
- soit les choix des 5 communes divergent au sujet de l'EPCI à rejoindre et dans ce cas, une dissolution de la CC Weppes est à prévoir en amont.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPEES

### Loi NOTRe (suite)

Après une discussion argumentée sur les avantages et contraintes des deux EPCI que la Commune peut souhaiter rejoindre, il est ressorti que le Conseil Municipal est favorable à une fusion et non pas à une dissolution, et souhaiterait rejoindre la CCFL.

Les raisons principales sont les suivantes :

- Le fonctionnement de la CCFL paraît plus proche de celui de la CC Weppes que nous connaissons depuis 15 ans ;
- Les perspectives de développement de certaines compétences à la CCFL paraissent intéressantes pour notre territoire ;
- Le fait de rejoindre la M.E.L. "noierait" la Commune dans un EPCI très gros où nos avis sur la gestion de notre commune ne paraissent pas être assurés d'être entendus ;
- L'intégration dans la M.E.L. impliquerait une hausse certaine des taux d'impôts locaux pour les habitants et des impôts économiques pour nos entreprises ;
- Les budgets communaux à venir "souffriraient" moins en rejoignant la CCFL ;
- La gestion du droit du sol serait préservée à la CCFL, ce qui ne sera pas le cas si la Commune intègre la M.E.L.

Le Conseil Municipal souhaite donc, à l'unanimité, la fusion de la CC Weppes avec un EPCI et le choix de rejoindre la CCFL, que ce soit dans un cas de fusion ou de dissolution de la CC Weppes.

Le Conseil Municipal est tout à fait conscient que le devenir de la commune de Le Maisnil ne dépend pas que de ses choix et ses priorités.

Son avenir sera fonction des décisions de chacun des Conseils Municipaux des 4 autres communes, aussi et surtout des propositions et des décisions du Préfet.

## DELIBERATIONS

### **AD'AP**

#### **(Agenda d'Accessibilité Programmée)**

Les membres de la commission travaux et ceux de la commission urbanisme ont travaillé sur ce dossier ; un agenda d'accessibilité a été établi par les membres de la commission travaux.

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE présente le détail des travaux à effectuer dans les établissements communaux recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) pour les mettre aux normes de l'accessibilité.

Pour la Commune de Le Maisnil, la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) s'échelonne sur 3 années pour un coût global de 402 400 € (quatre cent deux mille quatre cents euros).

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le montant des travaux et l'agenda programmés.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPEES

### Conseil Communautaire du 17 septembre

**Loi Notre :** Le sujet de la gestion unifiée du personnel a été abordé. Les devenirs des personnels diffèrent selon qu'il y a fusion ou dissolution de la CCWeppes. Il a été demandé à chaque commune de se positionner pour reprendre du personnel au niveau communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les 5 communes sont d'accord pour supprimer la gestion unifiée du personnel technique au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Musée :** Le nombre des visiteurs 2015 est en diminution par rapport à 2014. Des propositions seront faites pour faire remonter la fréquentation.

La programmation culturelle 2016 a également été présentée.

## COMMISSIONS COMMUNALES

### Travaux

**Marchés** : Monsieur le Maire indique que le seuil de formalités des marchés publics passe à 25 000 € le premier octobre 2015.

**Lotissement de la Fresnoy** : Il n'y a plus de lot à la vente. Le premier emménagement est prévu mi-décembre 2015. Les travaux de VRD seront terminés au Printemps 2016. Il faudra être alors vigilants aux dégradations éventuelles et suivre les chantiers en cours.

**Travaux à l'école** : réfection des peintures des plafonds, murs ou portes dans la cuisine, la salle de cantine, le bureau, le hall d'entrée et les trois classes. Dans la cantine, une nouvelle armoire a été installée.

L'ensemble des travaux, matériel et charges de personnel, s'élève à 3 817,00 €.

### Commission Urbanisme

**Révision du PLU** : la commission de la révision du PLU présidée par M. le Maire sera composée de Mesdames Catherine CHARLOT, Vincente GAUTIER, Catherine HERMANT, Valérie JACINTO et Messieurs Yves-Bernard DE BEURMANN, François COQUEREL, Didier DUQUESNE, Jean-Claude RUHANT et Luc VAN DRIESSCHE.

### Commission Jeunesse

**Cantine** : Le coût du service pour l'année scolaire 2014-2015 s'élève à 9 748 €, auxquels il faut ajouter 7 504 € pour la surveillance de la cantine, soit un coût global de 17 252 €.

Ce coût est en augmentation par rapport aux dernières années à cause d'une diminution du nombre d'enfants inscrits à l'école.

**Conseil des enfants** : Le thème retenu cette année est « Donner de la joie à notre école » pour continuer les liens créés avec les aînés et embellir l'école.

## QUESTIONS DIVERSES

### PPMS à l'école

Le 11 septembre, les services de l'Inspection académique ont procédé, dans les locaux de l'école, à un exercice de mise en sécurité des risques majeurs.

Dans la classe des maternelles, il manque une sortie directe sur l'extérieur et une porte va devoir être percée. Ces travaux vont devoir être faits rapidement et ne peuvent pas être intégrés dans notre agenda d'accessibilité.

### Commission de sécurité

Une mission d'inspection des locaux a été effectuée le 10 septembre dernier par un inspecteur du pôle Santé Sécurité au Travail. Un rapport complet va nous être transmis dans les prochaines semaines.

Un diagnostic électricité ainsi qu'un diagnostic amiante seront à réaliser dans tous les bâtiments communaux. La « petite maison » est à sécuriser avant travaux.



## COMMISSIONS COMMUNALES

### Commission Jeunesse

**Cantine scolaire** : Les horaires de surveillance ont été modifiés et les consignes de maintien de la discipline ont été revues.

**Conseil des enfants** : Les élèves vont démarrer leur « campagne » pour l'élection des délégués qui aura lieu le vendredi 16 octobre.

**NAP** : Une convention d'occupation des locaux scolaires a été rédigée afin de permettre l'utilisation des classes pour certains ateliers. Le règlement des NAP va être modifié afin de prendre en compte le Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

Environ 384 euros ont été dépensés depuis la rentrée en matériel et équipements.

**RAM Wepp'iti** : Une permanence est organisée chaque mois dans la commune pour accueillir les assistantes maternelles et les enfants du Réseau d'Assistants Maternelles. D'après le rapport annuel de l'association prestataire Innov' Enfance, les assistantes maternelles de la commune ont utilisé 56 fois ce service en 2014. Cette prestation représente pour la commune un coût annuel, d'environ 700 euros. Une réflexion est à mener quant à la reconduction du Contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) avec la CAF, quand le contrat actuel arrivera à terme.

## COMMISSIONS COMMUNALES (suite)

### TRAVAUX

#### Columbarium :

Sur présentation des différentes possibilités par M. Yves-Bernard DE BEURMANN, il est décidé de choisir un format discret posé au sol et pouvant être disposé contre un mur ou une haie.

**Tombe du Lieutenant Tournier** : Monsieur DE BUF, représentant l'Association du Souvenir Français, a permis, en lien avec la municipalité, la rénovation de la tombe du Lieutenant Tournier et des chasseurs à cheval. Une plaque indiquant leurs noms sera posée avant la cérémonie du 11 novembre.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE

Monsieur le Maire relate des discussions qui ont eu lieu lors de l'entretien avec Monsieur Damien CASTELAIN, Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les maires de la Communauté de Communes de Weppes. La commune rencontrera prochainement les services administratifs de la MEL afin de voir les différents impacts d'une éventuelle fusion avec la MEL pour notre commune.

Le Préfet doit présenter son Schéma Départemental de Coopération Intercommunal le ven-

dredi 23 octobre à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Chaque commune aura deux mois, après réception du schéma, pour se positionner : soit adopter le schéma proposé par le Préfet, soit demander un amendement pour rejoindre un autre EPCI (une autre Communauté de communes).

## Novembre 2015

### DELIBERATIONS

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Pour assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la Commune, un agent issu du Service Technique Intercommunal sera repris par la commune dans un emploi de même niveau et en tenant compte de ses droits acquis et du régime indemnitaire, à temps complet, pour 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### Devenir de la Communauté de Communes de Weppes (réunion de Conseil municipal du 24 novembre 2015)

#### DELIBERATION

*Le Schéma élaboré par la CDCI a été notifié par le Préfet aux conseils municipaux et à la Communauté de communes, le mercredi 28 octobre; il préconise la fusion de la Communauté de Communes de Weppes avec la Métropole Européenne de Lille.*

*Il est rappelé que le Conseil Municipal avait, d'une part, souhaité prioritairement une fusion de la CC Weppes avec un EPCI (plutôt qu'une dissolution), et d'autre part, émis le choix de rejoindre la CCFL à l'unanimité (avis donné sur la base des éléments en notre possession lors de la réunion de conseil du 15 septembre 2015).*

*S'appuyant sur les dernières données financières obtenues lors des diverses rencontres avec les élus et techniciens de la MEL et de la CCFL, Monsieur le Maire attire l'attention sur l'impact financier très important qu'entraînerait le départ des cinq communes vers des EPCI différents et donc, la dissolution de la CC Weppes (au lieu d'une fusion).*

*Après que chacun se soit exprimé, le conseil municipal adopte le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale soumis par Monsieur le Préfet, par 9 voix Pour, 1 voix Contre et 3 abstentions.*

